

DEBUT DES TRAVAUX POUR LE PROJET BIOGAZ D'ARCIS

Le projet Biogaz d'Arcis, initié en 2011 **sur la friche industrielle de l'ancienne coopérative de déshydratation d'Ormes**, a désormais franchi avec succès toutes les étapes administratives. L'année 2017 sera celle de la concrétisation du projet Biogaz d'Arcis. L'obtention du financement et la fin des études ont permis **le lancement des travaux de construction cet été pour une durée de 18 mois**. Tout est prêt pour une mise en service, prévue en 2019.

Biogaz d'Arcis est **un projet environnemental innovant et ambitieux d'économie circulaire** allant bien au-delà de la simple production d'énergie renouvelable basé sur les produits organiques de la Région d'Arcis-sur-Aube. Grâce au processus naturel de dégradation appelé méthanisation, des matières organiques issues de l'agriculture, de la transformation de la pomme de terre et de la betterave ou des cultures de légumes, seront valorisées pour produire un gaz d'origine renouvelable, appelé « biogaz » et un amendement organique appelé « digestat » utilisable sur les exploitations agricoles du territoire.

Ce projet s'intègre dans **une démarche globale de création de richesse**, à travers la réhabilitation de la friche industrielle de l'ancienne coopérative de déshydratation (luzerne et pulpe de betterave) au « Haut de Carrière », au nord de la commune d'Ormes, à proximité d'Arcis-sur-Aube. Cette installation **créera de la valeur sur le plan social** (environ 10 emplois non délocalisables), **économique** (investissement et valeur ajoutée locale, versement de taxes) **et environnemental** (réduction des émissions de CO₂ et du recours aux engrais chimiques).

Pour mener à bien le développement du projet Biogaz d'Arcis, en concertation avec les acteurs locaux et les services déconcentrés de l'Etat, nous avons **mis en place un solide partenariat** entre la coopérative SCARA, acteur territorial représentant le monde agricole et Naskeo Environnement, société française spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de sites de méthanisation.

CHIFFRES CLES

- **4 emplois équivalents temps plein**, non délocalisables (gestion, fonctionnement et maintenance des sites),
- **6 emplois indirects** (logistique et transport des matières, construction des sites, épandage, sous-traitance en maintenance, comptabilité, gestion de l'unité),
- **100% d'énergie renouvelable** substituée à l'énergie fossile qu'est le gaz naturel,
- **12 000 habitations chauffées** avec le biogaz, soit la population de la communauté de communes Arcis-Mailly-Ramerupt,
- **12 000 tonnes de CO₂ économisées** par an, soit l'équivalent des émissions de près de 4 000 voitures parcourant chacune 15 000 km par an,
- **33 000 tonnes d'amendement organique** (digestats) aux propriétés fertilisantes pour les cultures valorisées chaque année par une centaine d'agriculteurs locaux, selon les règles strictes d'un plan d'épandage, sur 10 000 hectares de cultures.